

Bureau du 23 octobre 2006

Décision n° B-2006-4705

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux préalables de déconstruction et clôture - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa délibération n° 2006-3329 en date du 2 mai 2006, le Conseil a approuvé le programme global prévisionnel de l'opération de reconversion de l'ancien camp militaire de Sathonay Camp et complété l'autorisation de programme individualisée correspondante.

A la suite de la fermeture du camp militaire en 1997, la Communauté urbaine et la commune de Sathonay Camp ont réfléchi au devenir de ce territoire et aux modalités de sa reconversion urbaine.

A la suite de la décision, courant 2003, du ministère de la défense de construire sur le site un pôle régional de gendarmerie, les études de faisabilité ont été conduites en partenariat avec les services du génie militaire. Elles ont permis d'aboutir à un projet urbain d'ensemble.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine doit procéder aux déconstructions préalables aux aménagements des terrains de la ZAC et des emprises des futures voiries primaires (viabilités), les coûts globaux prévisionnels sont estimés à 7 200 000 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de déconstruction, concassage et pose de clôtures.

Les prestations font l'objet des deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : déconstruction et concassage,
- lot n° 2 : clôture.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux préalables de déconstruction et clôture dans le cadre de la reconversion de l'ancien camp militaire de Sathonay Camp.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - opération n° 0568 Sathonay Camp pour laquelle a été individualisée une autorisation de programme d'un montant de 5 956 000 € sur le budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,